



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille quatorze le 9 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 2 décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, M. VERDIER, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme HERMILLY, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. GABARD, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme FLORENTIN à Mme HERMILLY, M. ELIAS à M. BALDES, M. LIMINIANA à Mme QUERAL, Mme BESNAULT à M. BODIN, M. MONMARCHON à M. WINTERSHEIM

Etait absente:

Mme BAYLE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur INOCENCIO est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

2 – ACQUISITION D'UN TERRAIN ZAC HAUSSMANN - PARCELLE MME FRANCES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Haussmann, lieu d'implantation, entre autre, de la future Maison de la Santé et d'équipements médico-sociaux, il est nécessaire d'acquérir un bande de terrain d'une superficie de 240 m² (parcelle cadastrée AP 294).

L'objectif est de permettre un élargissement de la bande de circulation (rue de Touvent – CD 133) ainsi que la création d'une voie douce (piétons et cyclistes).

L'ensemble des travaux est réalisé par la Communauté de Communes de Blaye.

Le service des domaines a estimé le prix du m² à 11,50 €.

Le propriétaire de cette parcelle est Mme FRANCES Christine.

Après négociation, le prix d'acquisition est de 5 000 €.

Il proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir auprès de Mme FRANCES Christine 240 m² la parcelle cadastrée AP 294 au prix de 5 000 € auxquels il conviendra d'ajouter les frais notariés
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents afférents à cette acquisition.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal chapitre 21 article 2111.

.../...

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 1 décembre 2014 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 11/12/14
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20141209-18677-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur FRANCIS RIMARK

